

COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 21 février 2024 à 10h00
en salle Etienne Burger au SDEA
à Schiltigheim

sous la présidence de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric

Membres présents : Mmes/MM.

BACH Francis ; **BARBIER** Patrick ; **BIHL** Pierre ; **DOLLINGER** Isabelle ; **GEIST** Pierre ;
HITTINGER Denis ; **HUBER** Claude ; **INGWILLER** Bernard ; **ISEL** Roger ;
JEANPERT Chantal ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **LUTTMANN** Pierre ;
MANDRY Jean-Claude ; **MICHEL** Patrick ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ;
RIEDINGER Denis ; **SCHANN** Gérard ; **SCHULTZ** Denis ; **SENE** Marc ; **THIELEN** Pierre ;
WANTZ Philippe ; **WOLF** Francis.

Membres représentés : Mme/MM.

GUILLIER Anne (donne pouvoir à **ISEL** Roger)
HENTSCH Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
HOFFSESS Marc (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)
NETZER Jean-Lucien (donne pouvoir à **DOLLINGER** Isabelle)
REINER Denis (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)
SCHAAL Thierry (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)

Membres absents excusés : Mme/MM.

DECKER Claude ; **IMBS** Pia ; **JANUS** Serge ; **STUMPF** René ; **SUCK** David.

Invité : M.

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA
BURCKEL Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
FUCHS Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA
MUSSLIN Nicolas, Chef du Service des Affaires Juridiques

Date de convocation : 15 février 2024

ORGANISATION DES REUNIONS DES INSTANCES EN 2024

Le Président présente aux membres de la Commission Permanente le calendrier prévisionnel des réunions des instances du SDEA en 2024.

Il indique que ce point comporte trois volets.

1^{er} volet : l'échelon local

S'agissant de l'échelon local, il propose :

A. d'organiser les Commissions Locales comme suit :

- les Commissions Locales de « printemps » se réuniraient du 2 avril au 7 juin 2024. Outre les points traditionnels (gestion technique et financière de l'année passée, affaires territoriales et locales...), l'ordre du jour concernera la restitution des enquêtes de satisfaction Elus/Usagers réalisées à l'automne 2023, pour partager les résultats et les actions d'amélioration qui en découlent ;
- les Commissions Locales « d'automne » auraient lieu du 26 août au 11 octobre 2024, et porteraient principalement sur la préparation budgétaire 2025, l'exécution du budget 2024 et d'autres points d'actualité.

Il propose que les Directeurs de Territoire définissent les calendriers et lieux de réunion avec chaque Président de Commission Locale.

B. d'organiser, dans la poursuite de la dynamique déjà engagée et plébiscitée, des conférences de l'eau de concert avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) afin de partager et construire les enjeux de l'eau au sein des politiques publiques, notamment avec les Communautés de Communes du Kochersberg et de l'Alsace Bossue.

2^e volet : l'échelon territorial

S'agissant de l'échelon territorial, il propose d'organiser la tenue des Conseils Territoriaux comme suit :

- les premiers Conseils Territoriaux se tiendraient du 24 juin au 5 juillet 2024. Outre les points traditionnels, l'ordre du jour contiendrait des points spécifiques restant à définir, et pour lesquels il invite les représentants des Conseils Territoriaux à émettre des propositions ;
- les Conseils Territoriaux suivants auraient lieu du 21 octobre au 8 novembre 2024. Ils porteraient notamment sur la validation des éléments budgétaires des Commissions Locales, la consolidation des données à l'échelle territoriale, les actions réalisées et les projets à mener.

3^e volet : l'échelon global

S'agissant de l'échelon global, il propose :

A. d'organiser les réunions des instances comme suit :

- les Commissions Permanentes se tiendraient conformément au planning transmis antérieurement ;
- le Conseil d'Administration se réunirait une première fois le 29 mai 2024, afin de valider les comptes et résultats 2023 et d'exposer une présentation détaillée de la politique de coopération décentralisée du SDEA, puis une seconde fois le 27 novembre 2024 afin de préparer le budget 2025 et de détailler une autre politique à convenir. Ces réunions seraient également l'occasion de valider les ajustements budgétaires et les demandes d'adhésions et de transferts de compétences survenues dans l'année.
- la première Assemblée Générale se tiendrait le 19 juin après-midi au Dôme de Mutzig. Elle s'articulerait autour d'une partie statutaire, destinée essentiellement à valider les comptes et résultats 2023, les ajustements budgétaires de 2024 et les éventuels ajustements statutaires, et d'une présentation suivie d'échanges avec la salle autour du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau par M. Marc HOELTZEL, Directeur Général.
- la traditionnelle Assemblée Générale de fin d'année aurait lieu le 17 décembre matin au Palais de la Musique et des Congrès, avec une partie statutaire suivie d'une table ronde ou de l'intervention d'un ou plusieurs grands témoins autour d'un sujet à définir.

B. de poursuivre et finaliser le temps d'échange avec notamment les Présidents de Territoire, les membres de la Commission Permanente du Territoire, la Direction Générale Adjointe, le Directeur et le Responsable Administratif et Financier par un point d'étape partagé sur les projets en cours, les priorités et enjeux à venir, et les perspectives 2026. Il indique qu'un dernier rendez-vous concerne les Territoires Centre Sud et Ill Aval. Il déclare que la fin de ces échanges permettra de construire et partager la vision future du SDEA à l'horizon 2026-2030, intégrant à la fois les hypothèses de périmètre d'action selon les adhésions-transferts possibles et les impacts organisationnels et en termes de ressources humaines et matérielles qui en découleront.

C. de poursuivre le parcours de formation des élus, avec deux nouveaux modules « techniques » programmés le 8 mars prochain à Sélestat pour la moitié Sud du périmètre du SDEA et organisés d'ici l'été pour la moitié Nord, portant sur :

- les extensions et les branchements ;
- la prévention des inondations.

Il précise qu'à l'automne, deux modules concernant la permanence-gestion de crise et l'épuration-gestion des boues sont envisagés.

- D. de fixer la date de la convention du personnel au 14 juin 2024, à partir de 17h : trois tables rondes portant respectivement sur la transformation écologique, numérique et sociale y seraient organisées.

Il précise enfin que les Commissions Thématiques gestion des eaux pluviales urbaines, énergie, prévention des inondations et des coulées d'eaux boueuses et coopération décentralisée se poursuivent.

APRES en avoir délibéré ;

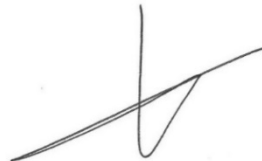
**LA COMMISSION PERMANENTE
A L'UNANIMITE**

- **PREND ACTE** des informations fournies par le Président.
- **APPROUVE** la fixation du calendrier prévisionnel 2024 des échelons local, territorial et global tel que présenté en séance.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture 067-256701152-20240221-2402006-DE Date de télétransmission : 20/03/2024 Date de réception préfecture : 20/03/2024
--